

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 17 FÉVRIER

A LA CHAMBRE

Lundi soir, 16 février.

Après avoir adopté par 341 voix contre 61 un projet de loi ouvrant un crédit de cinq cent mille francs pour les fouilles de Delphes, ce qui a mis en joie les académiciens députés, la Chambre a continué la discussion de la proposition de loi de M. Labussière, relative à l'extension de la compétence des juges de paix.

Une longue discussion s'est engagée sur l'article premier ainsi conçu :

« Les juges de paix connaissent, en matière civile, de toutes actions purement personnelles ou mobilières, en dernier ressort jusqu'à la valeur de trois cents francs et à charge d'appel jusqu'à la valeur de quinze cents francs.

» Ils connaissent des mêmes actions en matière commerciale, mais seulement en dernier ressort, jusqu'à la valeur de trois cents francs. »

Sous prétexte de défendre un amendement tendant à abaisser de 300 fr. à 200 fr., et de 1,500 fr. à 500 fr. les affaires purement personnelles ou mobilières reconnues par la proposition de loi de la compétence des juges de paix, M. Royer a prononcé un long discours filandreux qui a eu le don de laisser les rares députés présents à leur sommeil ou à leurs conversations.

L'orateur a fait cependant quelques justes constatations.

Il a reconnu que la loi présentée par M. Labussière et défendue par le gouvernement est une loi anti-démocratique.

Il a ajouté que les appels seront nombreux, que les plaideurs riches prendront des avocats, mais il a terminé en défendant cette loi qu'il trouve mauvaise.

Il est vrai qu'il se fait l'illusion que si son amendement est adopté, la loi sera considérablement améliorée.

Mais de son discours qui n'a pas duré moins de deux heures, il n'y a qu'une chose à retenir : c'est l'aveu qu'elle n'est pas faite pour les malheureux.

C'est ce que les orateurs de l'opposition avaient déjà fait ressortir.

LA DROITE ROYALISTE

La Droite royaliste, réunie sous la présidence de M. le comte de Maillé, a reçu communication d'un amendement déposé par MM. Dufaure et de Lanjuinais au projet de loi sur le pari mutuel.

Aux termes de cet amendement, les sommes encaissées au profit d'œuvres de bienfaisance seraient réparties entre tous les départements proportionnellement à leur population.

Toutefois, les deux tiers des fonds prélevés sur les trois hippodromes de Longchamp, Auteuil et Vincennes, seraient attribués à l'administration de l'Assistance publique de la ville de Paris.

Dans chaque département, le Conseil général serait chargé de la répartition des fonds, qui seront mis à sa disposition, sous la réserve expresse de les appliquer à des œuvres de bienfaisance.

Le groupe a décidé de soutenir cet amendement.

Il s'est occupé ensuite de la proposition en cours de discussion sur les justices de paix.

AU TONKIN

Les dernières informations venues du Tonkin provoquent une émotion d'autant plus vive qu'il est bien probable qu'on a plutôt atténué qu'aggravé l'exposé qu'elles font de la situation. Il n'est pas permis de douter que nous avons à lutter en ce moment contre un soulèvement dont les proportions paraissent considérables. La résistance des rebelles est très vive et, en réalité, en dépit de tous les euphémismes de langage, il n'est pas douteux que nos troupes aient essuyé un échec.

Sera-t-il nécessaire, comme le bruit en court, d'envoyer de nouvelles troupes au Tonkin ?

En tout cas, il serait difficile d'admettre que le gouvernement pût se dispenser de fournir à la Chambre quelques renseignements précis, ne fut-ce que pour couper court aux commentaires qui circulent et qui ne pèchent pas naturellement par un optimisme exagéré.

L'AFFAIRE BERNEAU-MACÉ

On possède aujourd'hui quelques renseignements sur l'identité de l'ex-directeur de la banque de la rue Cadet. Paul Berneau est né à Combourg (Ille-et-Vilaine) en 1851 ; il est le fils d'un brigadier de gendarmerie.

Il fit tous les métiers. On le voit successivement ferblantier, bourrelier, marchand de vin... Il y a quelques années, il fut condamné à plusieurs mois de prison pour escroquerie.

Berneau donnait cinq cents francs par mois à un sieur Macé, qui lui avait permis de se servir de son nom et donné ses papiers d'état civil ; malgré toutes les recherches, il a été impossible de découvrir le Macé en question.

Une perquisition a été opérée chez M^{me} Soulet, la belle-mère de Berneau, qui habite avec la fille de ce dernier au boulevard Barbès.

Aucune lettre, aucun document n'a apporté de nouveaux renseignements à l'enquête.

M^{me} Soulet a déclaré ignorer absolument ce qu'est devenu son gendre qui lui cachait ses opérations financières.

On a retrouvé l'adresse de M^{lle} Blanc, qui fut la maîtresse de Berneau.

Cette personne est partie pour l'Angleterre quelques jours avant la disparition du banquier et certains indices permettent de supposer que son amant a été la rejoindre à Londres pour de là partir pour l'Amérique du Nord.

Le maire d'une petite commune des Landes a écrit au commissaire de police qu'un certain nombre de ses administrés, qui s'étaient syndiqués pour envoyer des fonds à Macé, perdaient dans la faillite une somme de huit cent mille francs.

A propos de la disparition du banquier Berneau-Macé, le *Temps* avait écrit :

« On a retrouvé, chez Macé-Berneau, 17,700 dossiers de clients, parmi lesquels 6,000 pré-

» Le banquier de la rue Cadet avait su inspirer la plus grande confiance aux membres du clergé.

» Il comptait dans sa clientèle des évêques et des archevêques. Dernièrement même, le Pape lui avait envoyé sa bénédiction et son portrait. »

Et l'*Univers* de répondre :

« Il est à peine besoin de réfuter les allégations fantaisistes du *Temps* sur des prélats qu'il ne nomme pas et les milliers de prêtres qu'il met en cause.

» A supposer la note exacte dans ses allégations de fait, il en résulterait simplement qu'un portrait du Souverain Pontife a été envoyé avec sa bénédiction à quelqu'un qui, vraisemblablement, l'avait sollicité.

» Dira-t-on que ce fait, on ne peut plus facile à expliquer et qui, apparemment, n'était pas destiné à la publicité, comporte aucune des interprétations qu'on y a jointes pour transformer un acte si simple en recommandation financière ? Personne de sensé ne l'oserait soutenir.

Le *Figaro* publie la dépêche suivante :

Arles, 15 février.

» Le banquier Berneau-Macé était, paraît-il, dans notre ville, samedi, 7 février. Arrivé par le train venant de Paris à dix heures un quart du matin, il est descendu à l'hôtel Pinus.

» La police s'est rendue hier à cet hôtel, où elle a pu avoir la confirmation de la présence de Berneau à Arles. Berneau, le 7 février, a pris un apéritif au café Brusque avant son déjeuner ; il est reparti ensuite pour Marseille par le train de deux heures de l'après-midi.

» On l'a vu dans cette dernière ville se promener sur la Canebrière vers cinq heures du soir. Il est évident que Macé s'est arrêté à Arles pour dépister la police. »

INFORMATIONS

ÉLECTION SÉNATORIALE

Dimanche, une élection sénatoriale a eu lieu dans l'Indre.

M. Benazet, conservateur, a été élu par 312 voix contre M. Brunet, républicain, qui en a obtenu 296.

MM. Kergall, de Lorgeril et Flourence ont fait dimanche, au théâtre des Nouveautés de Toulouse, une conférence agricole. M. Kergall a vanté les bienfaits des syndicats, M. de Lorgeril a appuyé énergiquement les intérêts de l'agriculture. Les conférenciers entreprennent une tournée dans la région.

Le *Journal des Débats* a reçu la dépêche suivante de Rome, le 15 février :

« Les bruits les plus contradictoires circulent au sujet de l'audience accordée à M^{gr} Freppel par le Pape ; pourtant je crois savoir, d'après quelques mots qu'a prononcés un prélat palatin, que le Pape pourrait bien publier prochainement une sorte de Déclaration qui, sans infirmer l'approbation donnée publiquement au cardinal Lavignerie, serait pourtant de

nature à donner certaines satisfactions au parti royaliste dont l'évêque d'Angers a été le mandataire à Rome. Les termes de cette Déclaration seraient arrêtés dans une nouvelle audience que Léon XIII accorderait à M^{gr} Freppel et à laquelle assisterait le cardinal Rampolla. Tout cela, d'ailleurs, sous réserves. »

Ennuyé de tout le bruit que la presse a fait à propos de comptes rendus, plus ou moins inexacts, d'entretiens qu'il a eus avec certains journalistes, Léon XIII a donné des instructions à son majordome, M^{gr} Ruffo Scilla, pour qu'à l'avenir des audiences privées ne soient plus accordées qu'aux personnes ayant un caractère officiel.

Les autres audiences devront avoir lieu en présence d'au moins cinquante personnes.

LES SUITES DES LAÏCISATIONS

La Cour de Montpellier vient de confirmer le jugement du tribunal civil de Rodez ordonnant la restitution par cette ville de la somme de 8,000 fr. aux héritiers de M. l'abbé Girard, ancien principal du collège.

M. l'abbé Girard avait fait un legs de 8,000 francs à la Ville, en faveur de Frères.

L'école a été laïcisée et les héritiers ont réclamé le legs. On voit que les tribunaux leur ont donné raison.

MARY RAYNAUD

Mary Raynaud se trouve à Bruxelles. Le jour de sa fuite, le banquier s'est dirigé tout droit sur Londres, avec l'intention bien arrêtée de se suicider en route, disent ses amis.

Le doux bercement du roulis aura probablement endormi le fugitif, car on sait qu'il n'a pas mis son épouvantable projet à exécution. Il a passé quelques jours dans la capitale anglaise, puis il a repris le bateau pour Anvers et le train pour Bruxelles, où il est maintenant commodément installé dans un appartement de la rue Grétry... près de la Bourse.

Mary Raynaud fait de fréquentes apparitions dans ce que les fantaisistes appellent le « Temple de la Fortune ». Ses relations parmi les anciens banquiers parisiens sont déjà nombreuses, et on nous affirme qu'il a l'intention de fonder prochainement à Bruxelles une maison d'achats de titres, payables par termes, avec participation immédiate aux bénéfices éventuels résultant de leur vente, qui s'appellerait « Caisse du travail et des travailleurs. »

(XIX^e Siècle.)

LES ÉLECTIONS EN ESPAGNE

Voici les résultats des élections sénatoriales qui ont eu lieu dimanche en Espagne :

Ministériels, 109 ; libéraux, 34 ; réformistes, 7 ; démocrates, 2 ; carlistes, 2 ; républicain, 1. 19 résultats manquent : ceux de Cuba et de Porto-Rico ; le nombre des sénateurs à élire était de 180.

JUIF, OPPORTUNISTE & VOLEUR

Sous ce titre, on lit dans la *Petite République* :

« Nous avons raconté récemment le scandale causé à Nancy par la fuite du directeur

d'un journal opportuniste du cru, la *Dépêche*.

Le fugitif, qui a nom Gugenheim, était, en même temps que directeur de journal, comptable dans une grande maison de la ville. C'est en cette dernière qualité qu'il détourna des sommes s'élevant, dit-on, à plus d'un demi million de francs.

Au moment de la découverte du pot aux roses, Gugenheim prit la fuite. On a dit qu'il était parti pour le Brésil; il n'en est rien. L'ancien directeur de la *Dépêche* vient d'être arrêté à Lisbonne où il se faisait appeler Léon Marty et se disait professeur de français.

Les photographies envoyées à Lisbonne élèvent tout doute sur l'identité du prisonnier, qui va être extradé et ramené à Nancy.

Le procès de Gugenheim sera sûrement des plus piquants. Depuis plus de dix ans, cet individu s'était fait, à Nancy, une réputation d'un certain genre, à coups de scandales de toute sorte.

Ses allures de matamore avaient fini par en imposer à une partie de la ville; la colonie israélite, très nombreuse et très puissante à Nancy, couvrait de sa protection ce coreligionnaire mal famé, bien qu'elle le méprisât profondément.

Combien les chefs de cette colonie, qui comptent parmi les hommes les plus respectables et les plus respectés de Nancy, doivent regretter de n'avoir pas suivi leur premier mouvement, aux débuts de Gugenheim, en jetant par dessus bord ce faiseur de haut vol!

Notre correspondant de Nancy nous envoie, au sujet de l'arrestation de Gugenheim, les curieux détails que voici :

« Gugenheim, se croyant assuré de l'incognito, était descendu à l'hôtel de l'Europe, à Lisbonne.

« Cet hôtel est fréquenté par les riches étrangers et a une grande renommée.

« Gugenheim alla à table d'hôte. Pendant le dîner, il lia conversation avec un Français également de passage en cette ville; il raconta être célibataire et être envoyé par son père, ingénieur, pour étudier des plans de travaux très importants qui devaient être effectués à Buenos-Ayres.

« Le déjeuner terminé, Gugenheim eut l'imprudence d'aller au salon de l'hôtel.

« M. Bihourd, ancien préfet de Meurthe-et-Moselle, actuellement consul à Lisbonne, qui avait connu Gugenheim au moment où il occupait ses fonctions à Nancy, n'eut pas de peine à reconnaître Gugenheim, et, sachant qu'il était sous le coup d'une poursuite, il le signala à l'autorité locale, qui ne tarda pas à l'arrêter.

« C'est alors que Gugenheim nia avec la plus grande énergie son identité et prétendit, ainsi que, d'ailleurs, il l'avait déclaré à l'hôtel, s'appeler Léon Marty.

« Sans s'arrêter à ces vives dénégations, on le maintint en état d'arrestation et on demanda d'autres renseignements complémentaires au parquet de Nancy et probablement sa photographie. C'est ce qui fit croire, samedi dernier, à une fausse arrestation, alors qu'aujourd'hui on est certain, après cette vérification, que le coupable était bien entre les mains de la justice.

Le procès de Gugenheim ne viendra pas avant un mois et demi ou deux mois.

Tirage Financier

CANAL DE PANAMA

Hier, 16 février, a eu lieu le 16^e tirage.

Le numéro 483,076 gagne 250,000 francs.

Le numéro 989,150 gagne 100,000 francs.

Les deux numéros 1,580,089 et 1,260,940 gagnent 10,000 francs.

Les deux numéros 403,593 et 874,191 gagnent chacun 5,000 fr.

Les cinq numéros suivants gagnent chacun 2,000 francs :

4,305,961 — 158,498 — 1,401,880 — 1,632,014 — 1,319,790.

Les 50 numéros suivants gagnent chacun 1,000 francs :

1,582,463 — 999,783 — 818,456 — 1,415,033 — 1,269,235 — 1,522,518 — 1,965,037 — 947,299 — 1,325,202 — 700,357 — 1,987,804 — 1,996,280 — 611,918 — 4,715,330.

935,550 — 1,274,530 — 281,652 — 277,786 — 1,475,091 — 1,567,700.

640,243 — 934,895 — 698,302 — 155,893 — 1,012,967 — 642,578 — 1,987,208 — 4,154,514 — 1,749,678.

145,314 — 432,573 — 733,960 — 388,552 — 733,892 — 359,019 — 730,342 — 954,214 — 1,300,187 — 216,523 — 1,320,444.

1,814,971 — 919,718 — 682,682 — 1,886,682 — 807,424 — 184,596 — 1,170,028 — 1,864,243 — 1,920,668 — 565,746.

NOUVELLES MILITAIRES

LE 30^e DRAGONS

Le Président de la République vient de signer le décret portant formation du 30^e régiment de dragons, à Saint-Etienne, le 1^{er} août.

Cette mesure est prise, conformément à la loi du 25 juillet 1887, concernant l'augmentation de la cavalerie de treize régiments.

Il ne restera donc plus à créer que deux régiments de cavalerie légère, deux de cuirassiers.

Pour cette dernière brigade, des difficultés nombreuses se présenteront au sujet de la remonte.

Dimanche, pour la première fois, on a vu sur les boulevards des officiers de chasseurs portant au képi le plumet retombant en plumes de coq.

L'effet est très joli et rehausse le costume.

Une sorte d'attraction le poussait vers la lumière qui brillait à travers les arbres. Instinctivement, il suivit l'allée de mélèzes bien connue de lui; il s'engagea dans les sentiers tortueux tracés au milieu des massifs; une haie vive entourait le jardin, et ce ne fut pas sans effort qu'il parvint à la franchir pour entrer dans l'enclos. Le bruit des voix et du piano lui arriva par la fenêtre ouverte; il plongea ses regards dans le salon. Quatre personnes y étaient réunies; madame Bothe-rel tenait un tricot sur lequel sa main restait inactive; elle regardait avec une expression d'indiscible tristesse sa fille aînée qui faisait résonner les touches de l'instrument.

C'était bien l'attitude de la mère qui, après avoir concentré sur son enfant de prédilection toute sa tendresse, voit son autorité méconnue et déplore les effets de sa faiblesse Ursule, assise à ses côtés, lui prodiguait les attentions les plus délicates, sans parvenir à triompher de son morne abattement.

— Pauvre mère! se dit Avrial, elle est cruellement punie. L'orgueil aurait-il complètement desséché le cœur de Marthe?

Il reporta son attention sur celle-ci. Sa beauté, alors dans tout son développement,

Un concours de ferrure dans l'armée

Un journal américain signalait, l'autisme dernier, le résultat d'expériences faites avec divers modes de ferrure au cours des grandes manœuvres exécutées par la cavalerie des Etats-Unis. Non seulement, affirmait-il, aucun mode de ferrure n'a donné complète satisfaction, mais on a dû reconnaître que les chevaux non ferrés ont mieux supporté l'épreuve des longues courses que ceux dont les pieds étaient protégés par une ferrure à chaul ou à froid.

Cette constatation avait été relevée par plusieurs de nos confrères de la presse parisienne et recommandée par eux à l'attention du ministre de la guerre. Il ne s'est cependant point trouvé de membre du Parlement pour questionner le ministre à ce sujet ni pour réclamer, au moment de la discussion du budget de la guerre, l'économie de la ferrure dans notre armée. La nouvelle américaine n'avait pas fait plus de sensation dans notre cavalerie.

Depuis longtemps nous savons à quoi nous en tenir sur cette question toujours à l'étude. En Algérie, les nomades ne ferrent point leurs juments, et tous ceux qui connaissent notre plus belle colonie savent qu'ils exécutent avec leurs montures des courses prodigieuses. Un cavalier indigène parcourt d'une seule traite une centaine de kilomètres dans sa journée et se remet en route le lendemain. Chemin faisant, il n'hésite pas à demander de l'allure vive à sa monture, chasse l'outarde, le lièvre, le guépard. Cependant les nomades portent toujours avec eux de légers fers qu'ils placent à froid lorsqu'ils ont à traverser des régions dont le sol est plus dur que celui des régions de daïas et de sables. Dans le Tell, les cavaliers arabes ferrent tous leurs chevaux, qui ne supporteraient pas, sans en être incommodés, la marche sur nos routes empierrées.

On peut certes admettre comme exact que, sur le terrain d'opérations de la cavalerie américaine, la ferrure des chevaux n'ait présenté aucun avantage. Mais on ne peut en conclure que les pieds des chevaux ne demandent point à être protégés dans d'autres conditions de marche.

En France, la ferrure subsistera parce qu'elle est nécessaire. Nous ne pouvons songer à la supprimer. Tout ce que nous pouvons faire, c'est de l'améliorer. Cette question est même du plus haut intérêt. On peut dire, en effet, du cheval ce qu'on dit du fantassin: « Pas de bonne chaussure, pas de bon fantassin; pas de bonne ferrure, pas de bon cheval. » Aussi, pas de meilleur sujet de concours entre les vétérinaires de l'armée que celui désigné par le ministre de la guerre pour l'année 1891 :

« De la ferrure mécanique et de la ferrure à froid. »

Ces deux questions, plus ou moins liées l'une à l'autre, devront être traitées par les concurrents au double point de vue de l'application pratique dans l'armée et des conséquences qu'entraînerait leur application pour les maréchaux-ferrants. Des spécimens de fers présentés seront joints aux mémoires et adressés directement au ministre de la guerre qui insiste, dans une circulaire, pour que le plus grand nombre possible de vétérinaires prenne part à ce concours. (Temps.)

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

Théâtre de Saumur

MUSIQUE MUNICIPALE

Jeudi 19 Février, à 8 heures du soir, deuxième Concert d'hiver donné aux Souscripteurs, avec le concours de M^{lle} BALDO.

Programme

1. Grand duo du *Chalet*, basse et alto : Musique Municipale.
 2. Arioso du *Prophète* (Meyerbeer) : M^{lle} Baldo.
 3. *Faust*, caprice de concert pour flûte : M. Buysse.
 4. *Le Boléro de l'Etudiant* (Lhuillier) : M. A.
 5. *Martha*, fantaisie de Flotow : Musique Municipale.
 6. *Hai lullii*, mélodie : M^{lle} Baldo.
 7. Fantaisie mélancolique de Reichert : M. Buysse.
 8. *Monsieur Tranquille* : M. A.
 9. Air de la coupe de *Galathée* (V. Massé) : M^{lle} Baldo.
 10. *Les Abeilles*, polka pour deux pistons : Musique Municipale.
- On peut retenir chez M^{me} Courant des loges complètes : 4 fr. les loges de balcon; 3 fr. les baignoires et 2 fr. les premières loges.
Entrée des spectateurs non souscripteurs : 1 fr. au parquet.

DEUX CARROUSELS A PARIS

Il se confirme que la Société hippique française et la Société de secours aux blessés des armées de terre et de mer sont d'accord pour demander au ministre de la guerre l'autorisation de donner, au Palais de l'Industrie, lors du concours hippique, et avec la collaboration de l'Ecole de cavalerie, un carrousel analogue à celui donné en 1888.

Nous aurions ainsi, dit la *France Militaire*, deux carrousel : l'un en mai et au Palais de l'Industrie, l'autre en juin et au Palais des Machines.

M. de Bernoff à Saumur

M. Michel de Bernoff, un jeune officier russe, le fondateur du Théâtre et du Cercle russe à Paris, dont on a tant parlé lors de l'assassinat du général Séliverstoff, vient d'arriver dans notre ville. Il y fera demain mercredi, à

LE JUGE DE PAIX

PAR LOUIS COLLAS

Il s'était fait homme d'affaires pour défendre leurs intérêts : il s'était armé d'une maturité précoce pour les préserver des écueils qui menaçaient leur avenir; mais, s'il trouvait dans Ursule, la cadette, une reconnaissance empressée, Marthe, toujours impérieuse et fantasque, décourageait ses efforts par son langage, son affectation d'indépendance et son parti-pris d'opposition. Il avait cependant persévéré, et, maintenant encore, le souvenir de l'engagement pris au lit de mort de son père remplissait sa pensée. Il se sentait gagné par une amère tristesse, en songeant au mariage par lequel Marthe allait enchaîner sa vie. Ce mariage arrêté pendant son absence le remplissait d'effroi. Il regrettait le départ qui l'avait empêché d'y mettre obstacle. En quittant le pays, il avait cru bien faire; maintenant les conséquences de son éloignement se présentaient à lui, il se le reprochait comme une désertion coupable et s'imposait le devoir d'en prévenir les effets.

avait cette expression altière et hautaine qui l'avait déjà frappé. Dans l'intimité de la famille, elle était mise avec une recherche qui faisait encore ressortir la toilette si simple de sa sœur. Un jeune homme était debout à côté d'elle et tournait les feuillets du morceau de musique que jouait Marthe. Il était vêtu avec élégance, sa taille était bien prise et ses traits réguliers; mais ses yeux voilés, ses lèvres minces, exprimaient la dissimulation et le calcul.

Pendant qu'Avrial embrassait cette scène du regard, Ursule tourna vers le jardin son doux et charmant visage; il craignit d'être aperçu et se jeta dans un massif de lilas qui s'élevait près de la fenêtre.

La fraîcheur de la nuit commençait à se faire sentir.

— Ursule, dit Marthe, qui venait de quitter le piano, va me chercher mon fichu.

Elle prit négligemment le cachemire que lui présentait sa sœur sans lui adresser un remerciement, le jeta sur ses épaules et se dirigea vers la fenêtre; Maurice l'y suivit. Avrial était tout près d'eux, caché par le feuillage. Le fils du juge de paix répétait les phrases vieilles comme le monde sur les charmes d'une soirée d'automne et sur les sentiments qui l'a-

gitaient; se laissait-elle séduire par cette rhétorique banale? Il était difficile d'en juger aux courtes réponses qu'elle faisait; mais elle ne le décourageait pas.

— Marthe, lui dit Maurice, mon père est parti ce soir, et je n'ai pas voulu l'accompagner. Je ne pouvais me résigner à m'éloigner de vous; vous avez accueilli l'offre de mon dévouement, le jour n'est pas loin où vous comblez tous mes vœux, et cependant j'ai peur. Quand nos plus ardentes espérances sont près de se réaliser, on craint de les voir s'évanouir. Savez-vous ce que disent ceux qui sont jaloux de ma félicité? Ils prétendent que vos résolutions sont changeantes.

— Ainsi, dit-elle avec un suprême dédain, vous prenez conseil des jugements de la foule?

— Si l'on vous accuse, Marthe, ne vous en prenez qu'à votre supériorité, qui irrite l'envie et déchaîne la critique; on n'éclipse pas impunément toutes les autres femmes.

Marthe restait silencieuse; il s'arrêta quelques instants.

— Ce n'est pas d'aujourd'hui que je vous aime, reprit-il; lorsque je vous ai vue épouser à dix-neuf ans un homme qui avait plus de

8 heures du soir, soit à la salle de la Mairie, soit dans celle du Théâtre, une conférence sur : « La vie russe, l'armée russe, la personnalité de l'empereur Alexandre III. »

L'entrée sera libre; les personnes qui désirent être bien placées peuvent louer dès à présent leur place, chez M. de Bernoff, Hôtel de la Paix, à raison d'un franc la place.

Une quête sera faite entre les deux parties de la conférence; la moitié sera attribuée aux pauvres de la ville.

M. Charlemagne Dupuis

A propos de la mort de M. Charlemagne Dupuis, que nous avons annoncée samedi, la *Dépêche* publie les lignes suivantes :

« Une des personnalités les plus originales, une des physionomies les plus caractérisées du Saumurois disparaît. M. Charlemagne Dupuis s'est éteint doucement vendredi soir, à l'âge de 83 ans, dans son château de Cunault, et, à l'heure où paraîtront ces lignes, son corps reposera à côté de ceux de ses ancêtres, dans le caveau de la famille, au cimetière de Saumur.

» Tout le monde connaissait ce vieillard millionnaire qu'on voyait naguère encore se promener dans nos rues habillé en gros drap bleu, chaussé de sabots, coiffé d'une casquette et accompagné de trois ou quatre petits chiens auxquels il tenait de véritables conversations. Tout un quartier de la ville, le quartier de Feneet, lui appartenait; quelques-uns de ses locataires étaient complètement ignorés de lui; parmi ceux-là il en est qui ne lui ont jamais payé leur terme. Le vieillard aimait pourtant à thésauriser, mais il était bien trop humain pour envoyer l'huissier à un débiteur gêné ou faire jeter sur le pavé une famille d'ouvriers pauvres.

» M. Dupuis avait fait son droit dans les années qui précédèrent et suivirent immédiatement 1830 et il avait conservé les idées libérales et voltairiennes des hommes instruits de ce temps-là. Républicain en 1848, il bouda toujours l'Empire et salua avec joie au 4 septembre 1870 le retour de la République.

» Nommé maire de Trèves-Cunault par le pouvoir, les électeurs, après le vote de la loi Goblet, le maintinrent dans ses fonctions et il est mort en possession de l'écharpe municipale.

» M. Dupuis était un esprit très cultivé, et jusqu'à ses derniers moments, sa conversation avait conservé cette finesse, ce charme qui captivait si bien ses interlocuteurs.

» Le défunt ne s'était jamais marié. Sa fortune, qui peut être évaluée à 7 ou 8 millions, revient tout entière, à moins de disposition testamentaire non encore connue, à ses deux neveux, M. de Castellane et M. de Terrebasse, fils de ses deux sœurs. »

LES PIÈCES D'OR ESPAGNOLES

Le public est prévenu qu'à partir du 1^{er}

mars 1891, les pièces d'or espagnoles de 40 pesetas (10 francs), frappées à l'effigie de S. M. le roi Alphonse XII, et les pièces de 20 pesetas (20 francs) et 10 pesetas (10 francs) à l'effigie de S. M. le roi Alphonse XIII, dans les mêmes conditions que nos pièces nationales, sont admises dans les caisses publiques pour 20 et 10 fr.

NOMINATION D'UN INSPECTEUR PRIMAIRE

M. Auger, délégué dans les fonctions de maître-adjoint chargé de la direction de l'École annexe à l'École normale d'Evreux, est nommé inspecteur primaire (3^e classe) à Segré, en remplacement de M. Ferrière, nommé à Saumur.

Le *Ralliement* dit qu'une assez importante réunion a eu lieu, dimanche dans l'après-midi, à Doué-la-Fontaine, au café de la Gare.

Cette réunion était provoquée par M. Maillé, ex-pharmacien, délégué cantonal, dans le but de réorganiser le comité républicain de Doué-la-Fontaine.

ANGERS. — *Grand-Théâtre*. — La direction du Théâtre annonce officiellement, comme prochaine, la première représentation de *Lohengrin*. La location est ouverte à partir d'aujourd'hui mardi, 17 février, pour les trois premières représentations.

Les prix des places ont été augmentés. Quant à la date, elle est fixée, d'après les uns, à vendredi prochain; d'après les autres, à samedi.

LOUDUN. — Dans la nuit du 8 au 9 ou du 9 au 10, M. Jean Meschin, cordonnier, et M^{me} veuve Meschin, rentière à Loudun, ont été victimes d'un acte de malveillance inqualifiable.

Ils possèdent, à 200 mètres environ de leurs habitations, deux parcelles de vignes, lesquelles aboutissent sur la voie publique.

Pour mettre leur modeste récolte à l'abri des maraudeurs, ils ont fait clore leur petite propriété avec un grillage, et, pour soutenir une grille en fer, ils avaient fait construire des pilastres en tuffeau.

Dans la nuit précitée, le grillage a été en partie détruit, les pilastres ont été brisés ou démolis.

Ce n'est que le lendemain que le vigneron, en passant par là, a constaté les dégâts et a prévenu les propriétaires.

Une enquête est ouverte sur les faits; l'auteur de cet acte de malveillance ne tardera pas, il y a lieu de le croire, à être découvert.

Le préjudice causé aux propriétaires sus-nommés s'élève à plus de 100 fr.

SUICIDE A LOUDUN

Hier matin, à dix heures, le docteur Balaguier s'est tué d'un coup de revolver dans la

tête. La mort a été instantanée. M. Balaguier était infirme par suite de douleurs contractées pendant la guerre de 1870. C'est pour échapper à ses souffrances qui devenaient intolérables qu'il s'est donné la mort.

SOCIÉTÉ DES SCIENCES NATURELLES DE L'OUEST DE LA FRANCE

La commission de surveillance et le directeur-conservateur du Muséum de Nantes ont pris l'initiative de fonder une « Société des Sciences naturelles de l'ouest de la France », dont le but est de contribuer au progrès de la Zoologie, de la Botanique, de la Géologie et de la Minéralogie de notre région, au double point de vue de la science pure et des applications pratiques.

La Société publie un bulletin trimestriel avec planches noires et coloriées, contenant des mémoires originaux et l'analyse détaillée de tous les travaux de sciences naturelles relatifs aux départements de la Loire-Inférieure, de la Vendée, de l'Ille-et-Vilaine, du Morbihan, du Finistère, des Côtes-du-Nord, de la Manche, de l'Orne, de la Mayenne, de la Sarthe, du Maine-et-Loire, des Deux-Sèvres, de la Vienne, de la Charente et de la Charente-Inférieure.

Le premier fascicule, actuellement sous presse, va paraître prochainement.

Ceux de nos lecteurs qui s'intéressent au mouvement scientifique de notre région, peuvent devenir membres de la Société en adressant leur cotisation, fixée à 10 fr. par an, à M. le docteur Louis Bureau, directeur du Muséum d'histoire naturelle de Nantes. Cette cotisation donne droit à la réception du bulletin trimestriel qui leur sera adressé franc de port.

LE LABUSSIÈRE DE NANTES

Dans *Thermidor*, Labussière arrache à la guillotine quelques-unes de ses victimes en jetant à la Seine les dossiers réunis contre elles.

En 1794, la ville de Brest a eu son Labussière; il se nommait Pierre Toullec, et était administrateur de l'hospice.

Comme on avait décidé de faire passer en jugement les trente-trois administrateurs du Finistère, il gratta et déchira le registre des arrêtés de l'administration du district.

Il paya ce crime de sa tête. Il monta sur l'échafaud avec une calme et grande intrépidité.

Il faisait nuit. Quelques torches s'étaient éteintes :

— Je n'y vois plus, s'écrie le bourreau.

Toullec, alors, saisissant une torche :

— Regarde, dit-il au bourreau, tu ne me verras pas pâlir...

Du reste, le dévouement de Toullec fut inutile : vingt-six administrateurs furent condamnés à mort et exécutés séance tenante. Parmi eux se trouvait M^{re} Expilly, évêque de Quimper.

— J'irai, dit-elle enfin.

Avrial attendait avec anxiété l'issue de cet entretien. Il entendit avec effroi Marthe se lier par une promesse dont elle ne calculait pas la portée. Maurice s'étant éloigné en fredonnant, il resta quelques instants encore dans le jardin et ne partit que lorsque toutes les lumières furent éteintes aux croisées de la Ricardais.

Une fois sorti par le chemin qui lui avait donné entrée, il se promena dans le silence de la nuit, songeant au péril qui le menaçait, songeant plus encore à celui qui planait sur cette demeure des amis de son père.

— O Marthe! pensait-il, où vous laissez-vous entraîner par un puéril orgueil! C'est cet homme que vous prenez pour guide, lui à qui votre porte ne devrait jamais s'ouvrir. Quoi qu'il m'en doive coûter, je vous viendrai en aide. Je resterai jusqu'à ce qu'il me soit prouvé que je ne puis rien pour vous sauver.

(A suivre.)

En police correctionnelle :

— Eh bien, prévenu, vous n'avez rien à ajouter pour votre défense ?

— Mon président, il me restait encore cent sous; je les ai donnés à mon avocat.

UNE EMPOISONNEUSE

On vient d'arrêter à Locmole (Morbihan) une jeune femme de dix-sept ans, M^{me} Renaud, qui a tenté d'empoisonner son mari avec du phosphore. Il paraît qu'elle avait été mariée contre son gré et qu'elle voulait redevenir libre pour épouser celui qu'elle aimait.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 16 février 1891.

Les tendances sont un peu meilleures et les transactions moins difficiles. Le 3 0/0 fait 95.70; le 4 1/2 0/0, 105.15.

La Banque de Paris fait preuve de fermeté à 838. Le Crédit Lyonnais est bien tenu à 822.

La Banque d'Escompte conserve un bon courant de demandes à 553.

Le Crédit Foncier cote 4,290. La Société Générale consolide son avance à 515. Le Crédit Mobilier s'échange activement à 427.

La Banque Russe et Française reste recherchée à 385, soit une reprise de 20 fr.

Comme il fallait le prévoir, l'émission de la Société Française des Poudres de Sûreté a été plus que couverte. Dès l'ouverture des guichets au siège social, 62, rue de Provence, l'action faisait prime de 15 fr. Aujourd'hui, en Bourse, elle s'est traitée avec 35 et 40 fr. de prime.

C'est demain 17 courant qu'aura lieu aux guichets de la Société Marseillaise et du Crédit Foncier de Tunisie l'émission de 7,247 obligations de 500 fr. 3 1/2 0/0 de la Ville de Tunis au prix de 450 fr. En garantie de l'emprunt et pour toute sa durée, la ville de Tunis délègue aux concessionnaires le revenu net des abat-toirs jusqu'à concurrence des sommes nécessaires au service de l'emprunt. L'obligation libérée à la répartition sera délivrée à 448.40 et sera en outre munie du coupon de 3.40 à l'échéance du 1^{er} juillet 1891.

L'action des mines d'or de Saint-Antoine se tient en grande faveur à 60 fr. Le Conseil d'administration doit statuer prochainement sur la distribution d'un premier acompte de dividende.

Les Chemins Economiques s'inscrivent à 428.50.

MARCHÉS

ANGERS, 15 février

Froment, le d.-décaltre, 4 fr. 05. — Avoine, 4 85. — Seigle, 2 90. — Orge, 2 55. — Pommes de terre, » 90 à 1 20. — Foin, les 1,050 k., 75 fr. — Paille, 38 fr. — Œufs, la douz., 4 fr. — Beurre, la livre, 4 20. — Poulets, la couple (Beaufort et environs), 3 75 à 4. — Poulets, la couple (Candé et environs), 3 25 à 3 50.

LE MONDE ILLUSTRE

13, quai Voltaire, Paris

Paraissant le samedi de chaque semaine

Sommaire du 14 Février :

TEXTE : Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Chronique des Beaux-Arts, par Olivier Merson. — Nos gravures. — *L'Omnibus*, nouvelle, par Jean Raulet. — A travers la science, par Emile Gautier. — Lettres sur la photographie, par G. Lumen. — Théâtres, par Hippolyte Lemaire. — Chronique musicale, par A. Boisard. — *Les Filles Mauvoisin*, par Paul Perret. — Echechs, par S. Rosenthal. — Récréations. — Rébus.

GRAVURES : Le Mimosa. — Le cardinal Simor. — M. di Rudini. — M. Nicotera. — L'insurrection portugaise. — Les chevaux de renfort. — M. Jovis. — Beaux-arts : *Le Pain bénit*. — Le bureau de la Société des agriculteurs de France. — Le théâtre illustré : *Lohengrin*; *la Tentation de Saint-Antoine*. — *Les Filles Mauvoisin*, par Marold. — Echechs, par S. Rosenthal. — Récréations. — Rébus.

Abonnements : Un an, 24 f. — Six mois, 13 f. — Trois mois, 7 f. — Un n^o, 30 c.

L'Almanach publié par la Société des Agriculteurs de France pour 1891 (1^{re} année), est une œuvre vraiment remarquable de vulgarisation agricole. Il renferme 320 pages et ne coûte que 25 c. (franco 40 c.). Sur toutes les branches de l'agriculture, il donne les renseignements les plus pratiques et le résultat des expériences les plus récentes. Tout y est à louer et son bon marché inouï lui assigne sa place chez nos plus petits agriculteurs. (Librairie DELAGRANGE, 45, rue Soufflot, Paris.)

Les Gastrites, Gastralgies, Dyspepsies, Douleurs et Crampes d'Estomac SONT RADICALEMENT GUÉRIES PAR LE

Sirop Laroze

D'ÉCORCES D'ORANGES AMÈRES

PARIS, Maison J.-P. LAROZE, 2, rue des Lions-St-Paul et dans toutes les bonnes Pharmacies.

PAUL GOBET, propriétaire-gérant.

double de votre âge, il me sembla que c'était mon bonheur qu'on me dérobait. En vous retrouvant libre, je me pris à espérer; je savais bien que d'autres ambitionnaient votre main, mais je savais aussi que vous distingueriez, entre tous les dévouements qui s'offraient à vous, le plus ardent, le plus désintéressé...

— Qui ne vous empêcha pas cependant de vous éloigner.

Maurice resta un instant embarrassé par le regard de Marthe, mais reprit aussitôt son assurance.

— Oui, répondit-il, je quittai le pays et subis l'épreuve de longs mois d'exil; mais vous ne savez pas que pendant ce temps j'étais occupé de vous, de vous seule. Je me disais : elle est faite pour briller et commander, il est impossible qu'elle reste confinée dans un milieu où nul ne peut l'apprécier; il faut qu'elle vive à Paris, c'est le seul théâtre digne d'elle, et il faut qu'elle y soit entourée d'un luxe en harmonie avec sa supériorité. La fortune de mon père n'était pas en rapport avec les projets ambitieux que je formais pour vous, je résolus de suppléer à son insuffisance. Le rêve que je poursuivais fortifia mon courage, je me mis à l'œuvre, et les résultats que j'ai obtenus

me donnent une foi complète dans l'avenir.

— Vraiment !

— Demandez à M. Férembach, cet homme si puissamment riche dont le château s'élève à une lieue d'ici. Il connaît mes intentions, il m'a aidé de ses conseils. A propos, vous avez dû recevoir de lui une invitation.

— Que je me dispenserai d'accepter.

— Je me suis porté garant pour vous; puis-je connaître les motifs de ce refus ?

Marthe alléguait l'origine suspecte de la fortune des Férembach, les bruits qui couraient sur leur compte. Il railla ses scrupules; voulait-elle donner raison à ceux qui prétendaient qu'elle se trouvait mal à l'aise au milieu des hôtes brillants du château de Grand-Val! Elle se refusait un triomphe assuré et jouait le jeu de ses envieux; il ajouta que sans doute elle subissait encore l'influence que de son vivant Avrial avait prétendu exercer sur elle. Il lui avait autrefois interdit toutes relations avec ces opulents voisins, et elle obéissait à sa volonté.

Aucun argument ne pouvait agir davantage sur cet esprit orgueilleux, qui s'indignait à la seule pensée qu'une influence pût s'imposer à elle. Maurice, la voyant ébranlée, la pressa plus vivement.

Étude de M^e HENRI LECOY, avoué-licencié à Saumur, rue Pavée, n° 1.

D'un jugement rendu par défaut par le Tribunal civil de première instance de Saumur, le douze février mil huit cent quatre-vingt-onze, enregistré,

Il appert :

Que la demoiselle Henriette-Constance Renard, sans profession, demeurant commune des Rosiers, chez M. Renard, son père, a été déclarée en état d'interdiction.

Pour extrait certifié sincère et véritable, par moi, avoué du sieur Etienne Renard, propriétaire, demeurant commune des Rosiers, demandeur en interdiction,

Saumur, le 16 février 1891.
(135) LECOY.

Tribunal de commerce de Saumur

Liquidation judiciaire Bêchet Pierre

Par jugement du 16 février 1891, le Tribunal maintient comme liquidateur définitif M. Proust, expert-comptable à Saumur.

Les créanciers de cette liquidation sont avertis qu'ils doivent, dans le délai de quinze jours à partir d'aujourd'hui, se présenter en personne, ou par fondé de pouvoirs, à M. L. Proust, demeurant à Saumur, liquidateur définitif, et lui remettre leurs titres, accompagnés d'un bordereau sur timbre, indicatif des sommes par eux réclamées, si mieux ils n'aiment en faire le dépôt au greffe du Tribunal de commerce de Saumur.

La vérification des créances commencera le mardi 24 février 1891, à 10 heures du matin, au Tribunal de Saumur, en la salle des faillites, devant M. Terrien, juge-commissaire, et sera continuée sans interruption.

Chaque créancier peut se faire représenter à la réunion sus-indiquée par un fondé de pouvoirs muni d'une procuration enregistrée.

(136) Le Greffier, COLLIN.

Étude de M^e ANDRÉ POPIN, avoué-licencié à Saumur, 8, rue Cendrière, successeur de M^e BEAU-REPAIRE.

D'un jugement rendu par défaut par le Tribunal civil de Saumur, le 14 février 1891,

Il appert :

Que la dame Anne Marquis, épouse de M. Louis Huet, cultivateur, avec lequel elle demeure à la Chesnay, commune de Louerre (Maine-et-Loire), a été déclarée séparée de biens d'avec son mari.

Saumur, le 16 février 1891.

Pour extrait,

André POPIN.

Assistance judiciaire; décision du 15 octobre 1890.

A VENDRE

FOIN première qualité

Plants de Grolot

S'adresser à Louis BAGNET, garde au château de Saint-Florent.

A louer présentement

MAISON

Située rue de l'Ancienne-Messagerie, n° 12.

S'adresser à M. FAVARON, rue de la Comédie. (822)

A CEDER

Magasin de Mercerie

Et de Bonneterie

Situé dans un bon quartier de la ville.

S'adresser au bureau du journal.

Vin rouge du pays

NEUF DEGRÉS

Depuis 65 fr. la barrique

DÉGUSTATION

R. MABILEAU ET C^e

Place du Roi-René

SAUMUR

Étude de M^e BRAC, notaire à Saumur.

MOBILIER, MATÉRIEL

VINS et LIQUEURS en bouteilles

VINS EN CERCLE

A Vendre aux Enchères

Par suite d'acceptation bénéficiaire,

Par le ministère de M^e BRAC, le Dimanche 22 février 1891, à une heure précise,

Au Chapeau, commune de Saint-Lambert-des-Lèves, en la maison où est décédé M. Adolphe POIRIER, ancien marchand de vins en gros.

Au comptant, plus 10 0/0.

A VENDRE

1^o FOIN, première qualité;
2^o 300 JAVELLES de sarment de vigne.

S'adresser à M. BOUVET-LADUBAY, à Saint-Florent. (865)

APPRENTI de 15 à 16 ans est demandé à l'Épicerie parisienne, 33, rue d'Orléans. (137)

JEUNE HOMME 28 ans, disposant de quelques heures par jour, demande à faire des ÉCRITURES ou TENEUS de LIVRES. Bonnes références. Écrire G. V. S., poste restante, à Saumur. (100)

ON demande un homme sachant labourer et connaissant la culture des vignes. S'adresser au bureau du journal.

GUERISON
Certaine et Radicale
de toutes les
Affections de la Peau
DARTRES, ECZEMAS, AIGNE,
PSORIASIS, PRURIGO, TEIGNE,
HERPES, LUPUS, etc.
MEMBRE DES
PLAQUES ULCÈRES VARIQUEUX
considérés comme incurables
par les Médecins les plus célèbres
Le traitement ne dérange nullement du travail, il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible.
S'adresser à M. LEBONARD, Médecin-Spécialiste
Ancien Aide-Major des Hôpitals Militaires
à MELUN (S.-et-M.). Consult. gratuites par Correspond.

ÉPICERIE CENTRALE

CAVES DE LA MAISON P. ANDRIEUX

VINS EN CERCLES & EN BOUTEILLES

Tous les Vins et Spiritueux sont vendus droit payés.

VINS ROUGES (droits payés)	Le litre	1/2 barrique	la barrique	hors Saumur franco
Vins d'Algérie (province d'Oran).....	» 45	45 »	88 »	76 »
— (14 degrés).....	» 50	55 »	105 »	95 »
— (supérieurs vieux).....	» 60	62 »	115 »	105 »
Vins de pays extra.....	» 70	75 »	130 »	120 »
Petites côtes (Bordelais).....	» 80	82 »	155 »	140 »
Fronsac (Bordeaux)..... la bouteille	1 »	90 »	170 »	155 »
VINS BLANCS (droits payés)				
Vins d'Anjou.....	» 50	55 »	100 »	90 »
Vins d'Anjou supérieurs.....	» 60	65 »	120 »	110 »
Vins de Vouvray supérieurs.....	» 80	80 »	145 »	135 »
Vins de Graves.....	» 80	80 »	155 »	140 »

Les vins en pièces sont vendus logés. Les pièces facturées à part 5 francs, les 1/2 pièces 4 francs sont reprises au prix compté, si elles sont en bon état.

ÉPICERIE PARISIENNE

Imbert et Fils

33, rue d'Orléans, et rue Dacier, 33

Petits pois, 1/2 b ^e 50, la b ^e 85	Sardines à l'huile, depuis... 45
— très fins — 85 — 1.50	— sans arrêtes... 85 et 1.40
Haricots verts — 30 — 85	Filets de barengs... 30 et 90
— très fins — 80 — 1.45	Thon mariné... 75 et 1.40
Asperges entières, 1.30 et 1.75	Maquereaux au naturel... 1.20
Cèpes, Macédoines, Tomates, etc.	Royannees à l'huile... 70

Goûtez : Le Tapioca granulé de l'île Bourbon, le seul d'origine française et d'importation directe, le ballotin de 250 grammes 0,65.

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

CHEMINS DE FER --- GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT

PARIS — SAUMUR — BORDEAUX

STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Mixte matin	Mixte soir	Expr. matin	Omn. matin	Omn. soir	Expr. soir	Expr. soir	Omn. soir
Paris					7 55	12 50	7 55	8 30	11 25	
Chartres	6 »		9 34		10 12	2 51	9 41	10 12	1 33	
Château-du-Loir	10 13		12 22		1 58	6 35	12 28	1 8	4 51	
Noyant-Méon	11 20		1 5		3 8	7 40	1 13		5 54	
Linières-Bouton	11 29				3 17	7 49			6 4	
Vernantes	11 43				3 30	8 »			6 14	
Blou	11 54				3 41	8 10			6 24	
Vivy	12 2				3 49	8 17			6 31	
SAUMUR (Orl.)										
arrivée	12 15		1 38		4 2	8 29	1 48	2 22	6 42	
départ	12 23		1 44		4 14	8 34	1 54	2 28	6 53	
Nantilly (arrivée)	12 31				4 22	8 41			7	
SAUMUR (Etat)										
arrivée	12 41				4 34	8 51			7 11	
départ		8 31	10 37		4 11	8 30			6 50	
Nantilly (départ)		8 37	10 44		4 23	8 43			7 3	
Chacé-Varrains		8 47	10 52		4 29	8 49			7 9	
Brézé-Saint-Cyr		9 11			4 37	8 56			7 17	
Montreuil-Bellay		9 41	11 24		2 15	4 57	9 14	2 25	2 59	7 33
Thouars		10 17	11 57		2 44	5 51	9 40	2 52	3 28	8 14
Niort			3 58		4 30	8 42		4 40	5 20	11 40
Saintes					6 24	11 52		6 22	7 53	2 22
Bordeaux					9 52	4 18		9	11 13	4 54

BORDEAUX — SAUMUR — PARIS

STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Mixte matin	Mixte soir	Expr. matin	Omn. matin	Mixte soir	Expr. soir	Expr. soir	Omn. soir
Bordeaux					5 40		8 20			3
Saintes					7 12	9 9	11 39	5 13		6 40
Niort	5 25		9 42		10 51		2 5	5 35	8 10	8 30
Thouars	8 35	6 5	12 12		12 45	1 35	4 15	8 40	10 10	10 46
Montreuil-Bellay	9 40	6 57			1 7		2 37	5 1	9	10 32
Brézé-Saint-Cyr	9 59	7 18					2 51	5 16	9 41	
Chacé-Varrains	10 11	7 27					2 58	5 24	9 50	
Nantilly (arrivée)	10 16	7 32					3 3	5 29	9 55	
SAUMUR (Etat)										
(arrivée)	10 22		7 45		Mixte matin		3 13	5 42	10 3	
(départ)		7 25	11 25				2 52	5 20		
Nantilly (départ)		7 36	11 36				3 4	5 31		
SAUMUR (Orl.)										
(arrivée)		7 47	11 44		1 34		3 12	5 39	10 59	11 46
(départ)		7 57	11 54		1 39		3 16	5 43	11 7	11 53
Vivy		8 11	12 10				3 28	5 57		
Blou		8 20	12 19				3 36	6 6		
Vernantes		8 33	12 33				3 47	6 19		
Linières-Bouton		8 46	12 45				3 58	6 31		
Noyant-Méon		9 1	12 58		2 15	4 10	6 45		11 44	
Montreuil-Bellay		10 17	1 57		2 44	5 22	7 58		12 33	1 12
Thouars			3 58		4 30	8 42		4 40	5 20	11 40
Niort					6 24	11 52		6 22	7 53	2 22
Saintes					9 52	4 18		9	11 13	4 54
Bordeaux					soir	matin	soir	matin	matin	soir

SAUMUR — PORT-BOULET — CHINON

STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Mixte matin	Mixte soir
Saumur	7 52	11 16	4 31	
Port-Boulet	8 40	12 20	6 50	
Chinon	9 4	1	7 14	
Chinon			7 41	4 34 9 5
Port-Boulet			8 39	4 56 9 45
Saumur			9 4	7 6 10 32

POITIERS — MONTREUIL — DOUÉ — ANGERS

STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Marc. matin	Omn. matin	Mixte soir
Poitiers			6 5	6 45	12 53
Moncontour			7 41	10 47	2 42
Loudun			8 42	1 39	3 56
Montreuil (ar.)			9 19	3 21	4 35
(dép.)			6 50	9 27	4 20 4 59 9 30
le Vaudelnay			7 2	9 39	4 46 5 10 9 43
Baugé			7 14	9 51	5 30 5 21 9 56
Doué			7 22	9 58	6 16 5 29 10 5
Martigné			7 45	10 20	7 5 5 49 10 30
Angers			9 12	11 45	10 7 7 12

ANGERS — DOUÉ — MONTREUIL — POITIERS

STATIONS	Omn. matin	Mixte matin	Marc. matin	Omn. matin	Omn. soir
Angers	4 40			7 30	11 48 6 30
Martigné	6 1			8 26	11 1 12 8 4
Doué	6 24			8 55	11 54 1 35 8 13
Baugé	6 32			9 5 12 16	1 44 8 28
le Vaudelnay	6 39			9 13	12 34 1 51 8 37
Montreuil (ar.)	6 48			9 26	12 51 2 1 8 54
(dép.)	7 38			1 26	2 21 9 17
Loudun	8 24			4 14	3 10 10 14
Moncontour	8 56			6 10	3 43 10 49
Poitiers	10 33			10 40	5 22 12 17

LIGNE D'ORLÉANS

NANTES — ANGERS — SAUMUR — TOURS — PARIS

STATIONS	Direct mixte soir	Omn. mixte matin	Expr. mixte matin	Omn. mixte soir	Expr. mixte soir	Omn. mixte matin	Expr. mixte matin	Omn. mixte soir	Expr. mixte soir
Nantes d.	10 47			8 25	8 52	12 7	3 10	3 10	7 35
Angers d.	2 14			6 30	10 27	12 2	2 57	5 10	5 20 9 35